

Pour publication immédiate

ATELIER CER : Est-ce de la recherche?

Montréal, le 9 février 2026. – Pour répondre à une demande issue de la communauté de la recherche collégiale, l'[Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) tiendra une activité de formation à l'intention exclusive des membres de comités d'éthique de la recherche (CER) ainsi que du personnel qui en coordonne les activités. Cette nouvelle édition de la série des Atelier CER, intitulée [Est-ce de la recherche?](#), se tiendra le 26 février 2026, de 13 h 30 à 15 h (heure de Montréal).

Sachant que la plus récente version de l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#) décrit la recherche comme une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique dont la méthode, les résultats et les conclusions peuvent soutenir l'examen minutieux de la communauté de recherche concernée, quelles activités un CER doit-il évaluer? Quels principaux critères définissent une activité de recherche devant être considérée par un CER? Quelles activités font l'objet d'une exemption ou d'une exception? Quelles sont celles qui font généralement appel à des méthodes et des techniques semblables à celles utilisées en recherche, mais qui ne constituent pas de la recherche et n'ont donc pas besoin d'être évaluées par un CER? Les projets d'innovation sociale, d'innovation technologique, ou encore, d'innovation pédagogique correspondent-ils à la définition de la recherche mise de l'avant dans l'EPTC? Aussi, qu'en est-il des activités de recherche menées par des étudiantes et étudiants dans le cadre des cours? Ces questions seront au cœur de l'Atelier CER du 26 février prochain.

Lors de cette séance, il sera possible de discuter en anglais comme en français avec la personne-ressource, Emmanuelle Marceau. Les membres de CER et les coordonnatrices ou coordonnateurs de CER peuvent s'inscrire à cette séance en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/mhYFfGGvNrXAqBMK6>. Toute contribution institutionnelle versée à l'ARC permet aux personnes en provenance des [établissements concernés](#) d'y participer sans frais. Pour les autres, des frais sont exigibles selon la [grille de tarification pour les individus](#). Par ailleurs, de manière à privilégier une discussion libre et la pleine participation de toutes et de tous, seule la partie informative pourra être visionnée en différé, après sa tenue.

* * *

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 843-8491 | 514 299-9568 | arc@cvm.qc.ca